

Opticien-lunetier

Définition de l'emploi/métier

Réalise ou fait réaliser, adapte et délivre les appareils qui compensent ou qui corrigent les défauts de la vision (lunettes, lentilles...) et en assure la maintenance. Détermine, dans certains cas, la correction nécessaire après évaluation des capacités visuelles du client (opticien-optométriste). Agit le plus souvent sur prescription médicale, en particulier pour les enfants. Peut assurer la gestion du magasin.

L'emploi/métier s'exerce en collaboration avec l'ophtalmologiste et en relation avec les fournisseurs (montures, verres...). L'activité s'exerce dans un commerce d'optique qui comprend un atelier de montage dans lequel travaille généralement un monteur en lunetterie ou un monteur vendeur en lunetterie.

Spécificité des Opticiens Mutualistes

L'opticien mutualiste UMC Social, salarié de votre mutuelle, met tout en œuvre pour vous accompagner de manière sincère et transparente dans votre choix, en respectant vos besoins et vos attentes.

Chaque magasin, membre du réseau Les Opticiens Mutualistes (450 centres), respecte une charte qualité de 13 engagements.